

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°006-2026

Portant délégation de fonctions à Étienne FLEURY, 4^{ème} adjoint

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-03-21/02 en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8,
Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026, issu de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026,
Vu la délibération n°2026-03-21/03 en date du 21 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire,
Considérant qu'en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
Considérant que ces délégations, faites sous la surveillance et la responsabilité du Maire, ne sauraient avoir pour effet de priver le Maire de la possibilité d'agir dans le champ de la compétence déléguée,
Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Étienne FLEURY, 4^{ème} adjoint,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Étienne FLEURY, 4^{ème} adjoint, chargé de l'urbanisme, est délégué pour remplir les fonctions suivantes :

- Assure la réflexion et l'accompagnement des bureaux d'étude dans le cadre des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme), leurs modifications et leurs révisions
- Elaboration et mise en œuvre du projet d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité en lien avec les acteurs de la vie locale
- Gestion de l'urbanisme réglementaire et opérationnel en lien avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais
- Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme

ARTICLE 2 : Monsieur Étienne FLEURY, 4^{ème} adjoint, reçoit délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour tous les actes relevant de sa délégation de fonction en mon absence et en l'absence des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints, sauf :

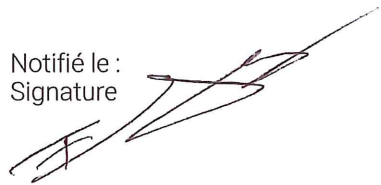
- Les affaires juridiques, les assurances,
- L'achat de matériel et de mobilier au-delà de 1 000 €,
- Les actes d'engagement des marchés publics et leurs pièces annexes,
- Tous les documents liés à la Commission d'Appel d'Offres,
- Les actes d'achat ou de vente du patrimoine immobilier, des baux,
- Les lettres de recrutement du personnel municipal,
- Les bons à tirer des documents de communication.

ARTICLE 3 : Monsieur Étienne FLEURY, 4^{ème} adjoint, reçoit également délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire et de l'adjoint ayant reçu délégation de signature dans le domaine concerné, tous les actes, arrêtés, courriers et tous les documents.

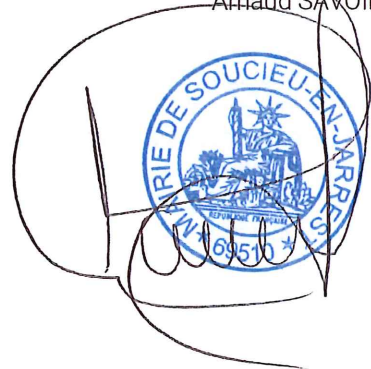
ARTICLE 4 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à connaissance de l'intéressée, publié dans la commune de Soucieu-en-Jarrest, inscrit au registre des actes de la mairie. Ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département et au Trésorier Principal de Givros.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 26 mars 2026

Notifié le :
Signature



Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Transmis en Préfecture le : 7 - AVR. 2026

Affiché le : 9 - AVR. 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire, Arnaud SAVOIE

Le 9 - AVR. 2026